L'ENCAN.

GOLDMAN.

KERNAGHAN

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 22 NOVEMBRE 1892.

Ventes de Propriétés Foncières

—POUR—

TAXES DE VILLE.

En vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 24ème jour de Décembre, A. D., 1892 et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est du en ce moment des taxes à la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes accessées de 1879 à 1887, inclusivement, y compris l'intérêt qui les grève à partir de la date où les contribuables ont été délinquants à raison de 10 pour cent par an jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessment des dites années et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues sont indiqués ci-dessous.

AVEGNO, SUC. FRANÇOIS—
234 Pour taxes de ville de l'année 1885,
Montant à $83 33
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 19 dans l'ilet no 92, borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Conti et Bienville, mesurant 64 pieds de face à la rue Bourgogne sur 80 pieds de profondeur.

BONNEMER, L. ou CHAS LOUIS—
1012 Pour taxes de ville de l'année 1882,
Montant à $65 25
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 14, dans l'ilet Nos 88 borné par les rues St-Pierre, Orléans, Bourgogne et Dauphine, mesurant 32 pieds de face à la rue St-Pierre sur 75 pieds de profondeur.

COUSLEY, SUC. ALLEN—
2615 1/4 Pour taxes de ville des années 1886 $80 80; 1887, 80 80.
Montant à $161 60
Deux lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 6 et 7 dans l'ilet no 315, borné par les rues Bassin, Franklin, Melpomène et Thalie, mesurant comme suit: le lot No 6 mesurant 35 pieds de face à la rue Bassin sur 97 pieds de profondeur; le lot No 7 formant l'encoignure des rues Bassin et Melpomène, mesurant 32 pieds de face à la rue Bassin sur 97 pieds de profondeur sur la rue Melpomène.

COUSLEY, SUC. ALLEN—
2615 1/2 Pour taxes de ville des années 1886, $76 76; 1887, 76 76.
Montant à $153 52
Deux lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 8 et 9 dans l'ilet no 287, borné par les rues Bassin, Melpomène, Rempart et Thalie, mesurant comme suit: le lot No 8 formant l'encoignure des rues Bassin et Melpomène mesurant 95 pieds de face à la rue Bassin sur 97 pieds de profondeur sur la rue Melpomène, le lot No 9 mesurant 32 pieds de face à la rue Bassin sur 96 pieds de profondeur.

DUVIGNEAUD, L. G. A.—
2822 Pour taxes de ville des années 1880, $12 75; 1881, 12 49; 1884, 22 23; 1884, 10; 1885, 12 70; 1886, 10 10.
Montant à $80 97
Moins payé à compte sur 1882 9 juillet 1887....11 11
Balance due....$69 16
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 3 dans l'ilet no 1353, borné par le Chemin du Bayou, les rues Columbus, Dorgenois et Broad, mesurant 31 pieds de face au Chemin du Bayou sur 100 pieds de profondeur.

GABRIEL, SALVADOR ou SUC. de SALVADOR—
4178 Pour taxes de ville des années 1881, $10 70; 1882, 19 05; 1885, 15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Montant à $69 23
Moins payé à compte sur 1882, 15 juin 1887....$6 35
Moins payé à compte sur 1882, 6 juillet 1887....6 35—12 70
Balance due....$56 53
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 8 dans l'ilet no 622, borné par les rues Antonia, Villeré, St Antoine et Robertson, mesurant 32 pieds de face à la rue Antonia sur 128 pieds de profondeur.

JOSEPH, LIZAR H.—
5654 Pour taxes de ville des années 1881, $9 20; 1883 100; 1884, 100; 1885, 137; 1886, 101; 1887, 101;
Montant à $618 20
Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 42, dans l'ilet no 205, borné par les rues Ste-Marie, Prytanie, Coliseum et St-André, mesurant 27 pieds 1 pouce de face à la rue Ste Marie sur 115 pieds 3 pouces de profondeur sur la rue Prytanie, formant l'encoignure des rues Ste-Marie et Prytanie.

JONES, JAMES et SUC. JAS ROFFIGNAC—
5761 et 9254 Pour taxes de ville des années 1885, $11 43; 1886, 4 55; 1887, 4 55.
Montant à $20 53
Trois lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 6, 7 et 8 dans l'ilet No 409, borné par les rues Montégut, Marais, Félicianna, et St-Claude formant l'encoignure des rues Montégut et Marais, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Montégut sur 138 pieds de profondeur.

LORENZ, HENRY ou SUC. HENRY—
6515 Pour taxes de ville des années 1880, $1 29, taxe spéciale; 1881, 7 14; 1882, 9 53; 1883, 6; 1884, 6; 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 4 04.
Montant à $47 37
Une portion de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet no 3619, borné par les rues Champs Elysées, Français, Beauregard et Manuel, mesurant 160 pieds de face à la rue Champs Elysées sur 300 pieds de profondeur.

LORENZ, HENRY ou SUC. HENRY—
6516 Pour taxes de ville des années 1880, $2 57; 1881, 14 27; 1882, 22 23; 1883, 14; 1884, 14; 1885, 17 78; 1886, 14 14; 1887, 14 14.
Montant à $113 13
Une portion de terre, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet ou triangle no 2659, borné par la rue Français; le Chemin de Gentilly, les rues Manuel et Roy, mesurant 320 pieds de face à la rue Français sur 23 pieds de profondeur sur une ligne de côté et sur 207 pieds sur l'autre ligne.

LALMOND, ARSENE et Mme CECILIA MOSES—
7045 9096 Pour taxes de ville des années 1885, $43 18; 1886, 16 16; 1887, 16 16.
Montant à $75 50
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme partie du lot no 5 ou lot No 4 dans l'ilet No 81, borné par les rues Delery, Chartres, Tricou et Delaronde, formant l'encoignure des rues Delery et Chartres, mesurant 100 pieds de face à la rue Delery sur 219 pieds de profondeur sur la rue Chartres.

MARTINEZ, JOSE—
7168 Pour taxes de ville des années 1880, $3 73; 1881, 2 65; 1882, 4 76; 1883, 3; 1884, 3; 1885, 5 08; 1886, 4 04; 1887, 4 04.
Montant à $39 30
Deux lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés dans les années 1880 à 1884 comme lots nos 14 et 15 et dans les années 1885 à 1887 comme les lots Nos 13 et 14 dans l'ilet No 584, borné par les rues Bank, Bandin, Broad, Dorgenois et Commune, mesurant chaque 35 pieds de face à la rue Bank sur 100 pieds de profondeur.

MOUTON, JEAN—
7282 Pour taxes de ville des années 1880, $3 64; 1881, 3 57; 1882, 6 35; 1883 4; 1884, 4; 1885, 2 54; 1886, 2 02; 1887, 2 02.
Montant à $28 14
Une portion ou lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no 14 dans l'ilet no 509, borné par les rues Villeré, Bagatelle, Union et Urquhart, mesurant 35 pieds de face à la rue Villeré sur 32 pieds de profondeur.

MADBON, JOSEPH—
7333 Pour taxes de ville des années 1880, $3 64; 1881, 3 57; 1882 6 35; 1883, 4; 1884, 4; 1885, 5 08; 1886, 4 04; 1887, 4 04.
Montant à $34 72
Une portion ou triangle de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme ilet ou triangle No 1768, borné par la rue O'Reilly, le Chemin de Gentilly et la rue Rosière, mesurant 111 pieds de face à la rue O'Reilly sur 60 pieds de profondeur d'un côté et 303 pieds de l'autre.

McKENY ou Mc KINY ou McHENRY, MARY et PETER—
7373 Pour taxes de ville des années 1880, $2 73; 1881, 3 57; 1882, 6 35; 1883, 4 04; 1887, 4 04.
Montant à $20 73
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 18 dans l'ilet No 189, borné par les rues Dauphine, Sœurs, Jourdan et Royale, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur.

MULE, JEAN et JEAN MIRAMON—
7666 et 7783 Pour taxes de ville des années 1882, $15 78; 1884, 10; 1885, 25 40; 1886, 36 36; 1887, 60 60.
Montant à $148 24
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no 1 dans l'ilet no 287, borné par les rues Mire, Ursulines, Galvez et Hopital, formant l'encoignure des rues Mire et Ursulines, mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Mire sur 118 pieds de profondeur sur la rue Ursulines.

MARIONNEAUX, LOUISA, MARTHA ou MERINO—
7646 Pour taxes de ville des années 1882 $7 94; 1883, 5; 1884, 5; 1885, 6 35; 1886, 5 05; 1887, 5 05.
Montant à $34 39
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 199, borné par les rues Royale, Sœurs, Jourdan et Dauphine, mesurant 30 pieds de face à la rue Royale sur 124 pieds de profondeur.

McDERMOTT, EDWARD—
7829 Pour taxes de ville de l'année 1885,
Montant à $5 08
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 11 dans l'ilet no 664, borné par les rues Rendon, Lopez, Gravier et Commun, mesurant 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rendon sur 156 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur.

McCAN, CHAS P—
7870 Pour taxes de ville de l'année 1885,
Montant à $33 02
Trois lots de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2 et 3, dans l'ilet No 314, borné par les rues Troisième, St-David, Liberté et Quatrième, mesurant comme suit: les lots Nos 1 et 2 mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds de profondeur; le lot No 3 mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième sur 97 pieds de profondeur.

MOSES, Mme CECILIA—
7923 Pour taxes de ville des années 1886, $40 40; 1887, 40 40.
Montant à $80 80
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no 20 dans l'ilet no 82 borné par les rues Hôpital, Quartier, Bourgogne et Dauphine mesurant 19 pieds de face à la rue Hôpital sur 129 pieds de profondeur.

MOSES, Mme B.—
7946 Pour taxes de ville des années 1886, $18 18; 1887, 18 18,
Montant à $36 36
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no 6 dans l'ilet no 81, borné par les rues Delaronde, Tricou, Delery et Chartres, formant l'encoignure des rues Delaronde et Tricou, mesurant 58 pieds de face à la rue Delaronde sur 169 pieds de profondeur sur la rue Tricou.

McCLENDON, Mme JOSEPHINE—
7998 Pour taxes de ville de l'année 1887,
Montant à $444 40
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 9 dans l'ilet no 228, borné par les rues Gravier, Union, Baronne et Carondelet, mesurant 25 pieds de face à la rue Gravier sur 92 pieds de profondeur sur une ligne de côté et 93 pieds sur l'autre.

MOSES, Mme CECILIA—
8047 et 8097 Pour taxes de ville des années 1886, $10 10; 1887, 10 10,
Montant à $20 20
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme partie du lot no 5 ou partie du lot No 5 dans l'ilet No 81, borné par les rues Chartres, Tricou, Delery et Delaronde, mesurant 50 pieds de face à la rue Chartres sur 100 pieds de profondeur.

O'KEEFE, ARTHUR—
8327 Pour taxes de ville des années 1880, $23 47; 1881, 23 19; 1882, 41 28; 1884, 26; 1885, 33 02; 1886, 26 26; 1887, 26 26
Montant à $199 48
Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no 4, dans l'ilet no 70, borné par les rues Chippewa, Annonciation, Félicité et Ste-Marie, mesurant 37 pieds 8 pouces de face à la rue Chippewa sur 128 pieds de profondeur.

POELMAN, Dr. ou SUC Dr MATHIAS—
8413 Pour taxes de ville des années 1880, $21 54, 1881, 21 41, 1882, 33 10,
Montant à $81 25
Une portion de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme la moitié du lot no 6 dans l'ilet no 317, borné par les rues Bassin, Terpsichore, Franklin et Euterpe, mesurant 16 pieds de face à la rue Bassin sur 97 pieds de profondeur.

POELMAN, Dr. ou SUC Dr MATHIAS—
8414 Pour taxes de ville des années 1880, $5 46; 1881, 5 35; 1882, 9 53,
Montant à $20 34
Une portion de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme la moitié du lot No 6 dans l'ilet No 317, borné par les rues Bassin, Terpsichore, Franklin et Euterpe, mesurant 16 pieds de face à la rue Bassin sur 97 pieds de profondeur.

FISKE ou FISKE, AUGUSTE—
8465 Pour taxes de ville des années 1880, $9 1; 1882, 15 88; 1883, 10; 1884, 10,
Montant à $44 99
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 6 dans l'ilet No 885, borné par les rues Français, Union, Saldelle et Joséphine, mesurant 32 pieds de face à la rue Français sur 129 pieds de profondeur.

PANDELY, Vve P.—
8487 Pour taxes de ville des années 1880, $6 57; 1881, 6 24; 1882, 11 11; 1883, 7; 1884, 7; 1885, 8 89; 1886, 7 07; 1887, 7 07.
Montant à $60 75
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 4, de 1880 à 1885 et comme lot No 1 pour 1886 et 1886 dans l'ilet No 886, borné par les rues Bagatelle, Saldelle, Union et Joséphine, formant l'encoignure des rues Bagatelle et Saldelle mesurant 34 pieds de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds de profondeur sur la rue Saldelle.

PELTIER, JOHN J.—
8535 Pour taxes de ville de l'année 1880,
Montant à $36 42
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 2 dans l'ilet no 127 borné par les rues Chartres, Congrès, Elmire et Royale, formant l'encoignure des rues Chartres et Congrès et mesurant 95 pieds de face à la rue Chartres sur 221 pieds de profondeur sur la rue Congrès.

PONS, J.—
8544 Pour taxes de ville des années 1880, $3 64; 1881, 3 57; 1882, 6 35; 1883, 4, 1884, 4, 1885, 5 08; 1886, 4 04. 1887, 4 04.
Montant à $34 72
Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots nos 24 et 25 dans l'ilet no 659, borné par les rues Claiborne, Roberston, St Ferdinand et Pressé, mesurant 60 pieds de face à la rue Claiborne sur 170 pieds de profondeur.

PHENAC, Mme M. J.—
8589 Pour taxes de ville des années 1880, $7 23, 1881, $10 70; 1882, 19 05; 1883, 13; 1884, 12; 1885, 15 24,
Montant à $76 27
Un lot de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 17 dans l'ilet No 150, borné par les rues Laurel, Constantinople, Jersey et Aspiratis, mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 125 pieds de profondeur.

PUIG & AVENDANO, et C. H. F. et A., ou C. H. et A. TIO ou PIO—
8720 Pour taxes de ville des années 1880, $62 44; 1881, 79 36; 1883, 5; 1884, 50; 1885, 76 20; 1886, 60 60, 1887, 60 60
Montant à $439 22
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 13, dans l'ilet no 51, borné par les rues Royale, Chartres, Hôpital et Quartier, mesurant 24 pieds de face à la rue Royale sur 130 pieds de profondeur.

ROUX, Vve PIERRE—
8991 Pour taxes de ville des années 1880, $14 57; 1881, 10 70; 1882, 19 05; 1883, 12; 1884, 12; 1885, 12 70; 1886, 10 10.
Montant à $91 13
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 23 dans les ilets nos 506 et 506, borné par les rues Urquhart, Antonia, Villeré et St-Bernard, mesurant 32 pieds de face à la rue Urquhart sur 198 pieds de profondeur.

BOUZAN, MARTIN—
8994 Pour taxes de ville des années 1880, $3 64; 1881, 3 57; 1882, 6 35; 1883, 4; 1884, 4; 1885, 5 08; 1886, 4 04; 1887, 4 04.
Montant à $34 72
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 641, borné par les rues Mandeville, Marigny, Claiborne et Robertson, mesurant 32 pieds de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur.

EULANT ou RUTHOLARTE, BERTY—
8995 Pour taxes de ville des années 1880, $6 57; 1881, 6 24; 1882, 11 11; 1883, 7; 1884, 7; 1885, 8 12; 1886, 7 07; 1887, 7 07.
Montant à $59 98
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 19 dans l'ilet No 886, borné par les rues Saldelle, Bagatelle, Union et Joséphine, mesurant 64 pieds de face à la rue Saldelle sur 150 pieds de profondeur.

RAY, P. B—
9003 Pour taxes de ville des années 1880 $9 11; 1881, 8 92; 1882, 16; 1884, 10; 1885, 12 70; 1886, 10 10,
Montant à $60 83
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 5, dans l'ilet No 1057, borné par les rues Français, Génie, Union et Liberté, mesurant 60 pieds de face à la rue Français sur 128 pieds de profondeur.

RUCH, A. A.—
9013 Pour taxes de ville de l'année 1887,
Montant à $12 75
Trois lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 14, 15 et 16 dans l'ilet No 1344, borné par les rues Dorgenois, Labarre, Columbus et Rocheblave, mesurant 96 pieds de face à la rue Dorgenois sur 138 pieds de profondeur.

RUCH, A. A.—
9014 Pour taxes de ville de l'année 1880,
Montant à $9 11
Deux lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans désignés comme lots Nos 7 et 8 dans l'ilet no 1523, borné par les rues Esplanade, Sauvage, Lepage et Swamp, mesurant 67 pieds de face à la rue Esplanade sur 159 pieds de profondeur sur une ligne de côté et 170 pieds de l'autre côté

ROBERT, Mme MARC—
9030 Pour taxes de ville des années 1880, $5 46; 1881, 5 35; 1882, 9 53; 1883, 6; 1884, 6; 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06,
Montant à $52 08
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet no 1724 borné par les rues Fortin et Esplanade, le Chemin de Gentilly et le Bayou St-Jean, mesurant 30 pieds de face à la rue Fortin sur 127 pieds de profondeur.

RITTER, ANTONIO—
9116 Pour taxes de ville des années 1880, $9 11, 1881 8 92; 1882, 15 88; 1883, 10; 1884, 10; 1885, 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10,
Montant à $86 91
Deux ilets de terre dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme ilets Nos 366 et 367, bornés par les rues Laurel Grove, Upperline, Nelson et Onzième, mesurant 301 pieds de face à la rue Laurel Grove sur 531 pieds de profondeur sur une ligne de côté et 445 pieds sur l'autre ligne de côté.

ROY, WM—
9139 Pour taxes de ville des années 1881, $3 57; 1882, 6 35; 1883, 4; 1884, 4; 1885, 2 81; 1886, 3 03; 1887, 3 03,
Montant à $27 79
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet no 1324, borné par les rues Nouvelle-Orléans, St-Bernard, Magistrat et Verts, mesurant 30 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur 100 pieds de profondeur.

RILLIEUX, FRITZ B—
9141 Pour taxes de ville des années 1881, $4 46; 1882, 7 94, 1883, 5; 1884, 5; 1885, 6 35; 1886, 5 05; 1887, 5 05.
Montant à $38 88
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 6 dans l'ilet no 1515, borné par les rues Broad, D'Abadie, Onzaga et White, mesurant 34 pieds de face à la rue Broad sur 100 pieds de profondeur.

ROTHLAND, HENRY—
9143 Pour taxes de ville de l'année 1881,
Montant à $21 41
Un lot de terre, dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'ilet no 283, borné par les rues St-Denis, St-Patrick, Sixième et Washington, mesurant 30 pieds de face à la rue Washington sur 129 pieds de profondeur.

ROBELOT, Mme G.—
9146 Pour taxes de ville de l'année 1882,
Montant à $21 27
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'ilet no 7, borné par les rues Peter, Bouny, Séguin et Alix, formant l'encoignure des rues Peter et Bouny et mesurant 30 pieds de face à la rue Peter sur 120 pieds de profondeur sur la rue Bouny.

RAYMOND, G.—
9159 Pour taxes de ville des années 1881, $4 46; 1882, 15 88; 1883 10; 1884, 10; 1885, 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à $73 24
Un lot de terre dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 5 dans l'ilet no 102, borné par les rues Burthe, Hillary, Clinton et Troisième, mesurant 30 pieds de face à la rue Burthe sur 120 pieds de profondeur.

ROCHEREAU, ALBIN—
9171 Pour taxes de ville de l'année 1882,
Montant à $63 50
Cinq lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 5, 6, 7, 8 et 9 dans l'ilet no 296, borné par les rues Bonsérat, Plaquemine, Chestnut et Dufossat, mesurant comme suit: les lots Nos 5 à 8 mesurant 125 pieds de face à la rue Bonsérat sur 112 pieds de profondeur; le lot No 9 mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Bonsérat sur 125 pieds de profondeur.

EICHEL, JR., J. B.—
9178 Pour taxes de ville de l'année 1884,
Montant à $120 00
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'ilet no 28, borné par les rues Decatur, Chartres, St Louis et Conti, mesurant 27 pieds de face à la rue Decatur sur 148 pieds de profondeur.

REILLY, JOHN ou RIELLY—
9198 Pour taxes de ville des années 1880, $4 55, 1881, 5 35; 1882, 14 29; 1884, 9,
Montant à $33 19
Un lot de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 6 dans l'ilet No 431, borné par les rues Pennsiston, Apollon (Carondelet), Bordeau (Bourdeau) et Général Taylor, mesurant 75 pieds 6 pouces de face à la rue Pennsiston sur 103 pieds 9 pouces de profondeur.

RODRIGUEZ, F.—
9199 Pour taxes de ville des années 1882, $12 70; 1883, 8; 1884, 8; 1885 10 16.
Montant à $38 86
Un lot de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 9 dans l'ilet No 215 borné par les rues Perrier, Plaquemine, Lyon et Bordeaux mesurant 30 pieds de face à la rue Plaquemine sur 100 pieds de profondeur.

REBINTISCH, ELY—
9204. Pour taxes de ville des années 1883, $24; 1884, 18,
Montant à $42 00
Une portion de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme la moitié du lot No 6 dans l'ilet No 317, borné par les rues Bassin, Franklin, Euterpe et Terpsichore, mesurant 16 pieds de face à la rue Bassin sur 97 pieds de profondeur.

REBINTISCH, ELY—
9205 Pour taxes de ville des années 1883, $6; 1884, 6,
Montant à $12 00
Une portion de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme 1/2 du lot No 6 dans l'ilet No 317, borné par les rues Bassin, Franklin, Euterpe et Terpsichore, mesurant 16 pieds de face à la rue Bassin sur 97 pieds de profondeur.

RYAN, Mme MARGARET—
9213 Pour taxes de ville de l'année 1883,
Montant à $10
Une portion de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme partie du lot no 36 dans l'ilet no 222, borné par les rues Félicité, Liberté, Franklin et St-André mesurant 45 pieds de face à la rue Félicité sur 31 pieds de profondeur.

RICHARDS, L. A.—
9245 Pour taxes de ville des années 1885 $15 24; 1886, 12 12; 1887. 12 12,
Montant à $39 48
Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 18 et 19 dans l'ilet No 752, borné par les rues Prosper, St-Antoine, Antonia et Claiborne, mesurant comme suit; le lot No 18 mesurant 31 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Prosper sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur; le lot No 19 mesurant 31 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Prosper sur 159 pieds 10 pouces de profondeur.

ROSE, Mme LOUISE—
9312 Pour taxes de ville de l'année 1887,
Montant à $141 40
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 17 dans l'ilet No 209, borné par les rues St-Charles, Carondelet, Terpsichore et Euterpe, mesurant 31 pieds de face à la rue St-Charles sur 127 pieds de profondeur.

ROSE, LOUISE Mme—
9313 Pour taxes de ville de l'année 1887,
Montant à $64 64
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot 18 dans l'ilet No 209, borné par les rues St-Charles, Carondelet, Terpsichore et Euterpe, mesurant 31 pieds de face à la rue St-Charles sur 127 pieds de profondeur.

ROSE, LOUISE Mme—
9314 Pour taxes de ville de l'année 1887,
Montant à $60 60
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 20 dans l'ilet No 209, borné par les rues Euterpe, St Charles, Carondelet et Terpsichore, mesurant 36 pieds 6 pouces de face à la rue Euterpe sur 127 pieds de profondeur.

ROSE, Mme LOUISE—
9315 Pour taxes de ville de l'année 1887,
Montant à $30 30
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 21 dans l'ilet no 209, borné par les rues Euterpe, St Charles, Carondelet et Terpsichore, mesurant 33 pieds de face à la rue Euterpe sur 90 pieds de profondeur.

SCOTT, W. F.—
9390 Pour taxes de ville de l'année 1880,
Montant à $37 32
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 8 dans l'ilet No 580, borné par les rues Canal, Rocheblave, Dorgenois et Bienville, mesurant 27 pieds de face à la rue Canal sur 156 pieds 10 pouces de profondeur.

SOUTHMAYD, F. R.—
9444 Pour taxes de ville des années 1880, $97 34; 1881, 26 76; 1882, 47 63; 1883, 30; 1884, 30; 1885, 38 10.
Montant à $190 81
Vingt lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'ilet No 580 borné par les rues Douane, Murat, Canal et Alexandre, mesurant ensemble 814 pieds 4 pouces 6 lignes sur la rue Douane, 319 pieds 4 pouces sur la rue Murat, 104 pieds 5 pouces 2 lignes sur la rue Canal et 193 pieds 4 pouces sur la rue Alexandre

SAUVAGE, Dr R. et Mme JEAN—
9445 Pour taxes de ville des années 1880, $2 73; 1881, 2 67; 1882, 4 77; 1884, 3; 1886, 2 02; 1887, 2 02,
Montant à $17 21
Trois lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 419, borné par la Promenade Carondelet, les rues Salcedo, Toulouse et Lopez, mesurant ensemble 90 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 101 pieds de profondeur.

SOUTHMAYD, F. R.—
9446 Pour taxes de ville des années 1880, $19 12; 1881, 18 73; 1882, 33 34 1883, 21; 1884, 21.
Montant à $113 19
Quatorze lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet no 612 borné par les rues Douane, St-Patrick, Canal et Bernadotte, mesurant ensemble 319 pieds sur la rue Douane sur 188 pieds de profondeur.

SAUVAGE, Dr R. et Mme JEAN—
9447 Pour taxes de ville des années 1880, $2 64; 1881, 2 57; 1882, 6 35; 1884, 4; 1886, 4 04; 1887, 4 04.
Montant à $25 64
Quatre lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet no 419 borné par la Promenade Carondelet, les rues Salcedo, Toulouse et Lopez, formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Salcedo et mesurant ensemble 120 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 101 pieds de profondeur sur la rue Salcedo.

SERANTINO ou SERRENTINE, JOSEPH—
9473. Pour taxes de ville des années 1880, $9 11; 1882. 15 88, 1884, 10; 1885, 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à $67 89
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lots Nos 5 dans l'ilet nos 464 et 465, borné par les rues St-Jean, St Philippe, Ursulines, l'avenue Hagan et le Bayou St Jean, formant l'encoignure des rues St-Jean et St-Philippe, mesurant 33 pieds de face à la rue St-Jean sur 100 pieds de profondeur sur la rue St-Philippe.

SCHMIDT, JOHAN ou JOHN—
9489 Pour taxes de ville des années 1880, $9 11; 1881, 8 92,
Montant à $18 03
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 18 dans l'ilet no 306, borné par les rues Marais, St-Ferdinand, Pressé et St-Claude, mesurant 46 pieds de face à la rue Marais sur 118 pieds de profondeur.

SCHNEIDER, Mme BERNARD ou B.—
9490 Pour taxes de ville des années 1880, $4 55; 1881, 4 46; 1882 7 94; 1883, 5; 1884, 5; 1885, 6 35; 1886, 5 05, 1887, 5 05.
Montant à $43 40
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 14 dans l'ilet borné par les rues Congrès, Marais, Indépendance et St Claude, mesurant 37 pieds de face à la rue Congrès sur 98 pieds de profondeur.

SEPIN, P. et J. MARIGNY—
9554 Pour taxes de ville des années 1880, $10 93; 1881, 10 70; 1882, 19 05, 1883, 12; 1884, 12; 1885, 12 70; 1886, 8 08; 1887, 8 08.
Montant à $93 54
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no 15 dans l'ilet 1254, borné par les rues Laharpe, Columbus, Dorgenois et Broad, mesurant 32 pieds de face à la rue Laharpe sur 158 pieds de profondeur.

SYLVAIN, JOSEPH—
9556 Pour taxes de ville des années 1880, $3 64; 1883. 6; 1884, 6, 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887. 6 06.
Montant à $35 38
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme située dans l'ilet no 1360, bornée par les rues Broad, D'Abadie, l'Allée Rousselin et la rue Onzaga, mesurant 26 pieds de face à la rue Broad sur 106 pieds de profondeur.

SAPURAIN, SAUPURAIN ou SAPURIN PIERRE—
9560. Pour taxes de ville des années 1880, $10 93; 1881, 10 70; 1882, 19 05; 1883 12; 1884, 12; 1885, 15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Montant à $124 16
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1729, borné par les rues Nelson, Clay, Castiglione et Rosière mesurant 120 pieds de face à la rue Nelson sur 110 pieds de profondeur.

SUMMER, Vve R. W. ou SUMNER—
9582 Pour taxes de ville des années 1880, $4 55. 1881. 4 46; 1882, 7 94, 1883, 5; 1884, 5, 1885, 6 35, 1886, 5 05; 1887, 5 05.
Montant à $43 40
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet no 1938, borné par le Chemin de Gentilly, l'avenue St Bernard, les rues Trésor et Abundance et l'avenue Paris, formant l'encoignure du Chemin de Gentilly et de l'avenue St Bernard et mesurant 135 pieds de face au Chemin de Gentilly sur 120 pieds de profondeur sur l'avenue St-Bernard.

SMITH, ANDREW—
9611 Pour taxes de ville des années 1880, $7 29; 1881, 7 14; 1882, 15 88; 1883, 10; 1884, 10; 1885 25 40; 1886 20 20; 1887, 20 20.
Montant à $116 10
Cinq lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 5, 6, 7, 8 et 9 dans l'ilet No 71, borné par les rues Washington, Broadway, St-Charles et Pin, formant ensemble l'encoignure des rues Washington et Broadway et mesurant 150 pieds de face à la rue Washington sur 160 pieds de profondeur sur la rue Broadway.

SIMMS, P.—
9683 Pour taxes de ville des années 1880, $12 75; 1881, 12 49; 1882, 22 23; 1883, 14; 1884, 14; 1885, 17 78
Montant à $93 29
Douze lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 13, 14, 15, 16 et 17, dans l'ilet No 197, borné par les rues Cambronne, Sixième, Jefferson et Jeannette, mesurant comme suit: les lots Nos 6 à 9 mesurant 120 pieds de face à la rue Cambronne sur 120 pieds de profondeur, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Cambronne et Sixième mesurant 30 pieds de face à la rue Cambronne sur 120 pieds de profondeur sur la rue Sixième, les lots nos 11 et 12 mesurant 60 pieds de face à la rue Sixième sur 150 pieds de profondeur, le lot No 13 formant l'encoignure des rues Sixième et Jefferson, mesurant 30 pieds de face à la rue Sixième sur 120 pieds de profondeur sur la rue Jefferson, les lots Nos 14, 15 et 16 mesurant 90 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur et le lot No 17 mesurant 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur.

SOMMER, LOUIS—
9713 et 9862 Pour taxes de ville des années 1881, $4 46; 1882 7 94, 1883, 5 00; 1884, 5; 1885, 6 35; 1886, 5 05; 1887, 5 05,
Montant à $38 85
Cinq lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 7, 8, 9 10 et 11 dans l'ilet no 734, borné par les rues Clouet, Prosper, Félicité et Claiborne, mesurant comme suit; les lots nos 7, 8, 9 et 10 mesurant ensemble 124 pieds de face à la rue Clouet sur 117 pieds de profondeur; le lot No 11 formant l'encoignure des rues Clouet et Prosper et mesurant 31 pieds de face à la rue Clouet sur 117 pieds de profondeur sur la rue Prosper.

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE

Employé depuis plus de trente ans par les médecins de tous les pays contre les diverses Maladies du Cœur, Hydropisies, Bronchites nerveuses, Coqueluches, Asthmes, etc., enfin dans tous les troubles de la circulation.

ERGOTINE ET DRAGÉES D'ERGOTINE de BONJEAN

(Médaille d'Or de la Société de Pharmacie de Paris).

La solution d'Ergotine Bonjean est un des meilleurs hémostatiques.— Les Dragées d'Ergotine Bonjean sont employées pour faciliter le travail de l'accouchement et arrêter les hémorrhagies de toute nature.

Dépôt général : LABÉLONYE, Rue d'Aboukir, 99, à Paris

DÉTAIL : DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

SAPURIN, PIERRE ou SAUPURIN—
9719 Pour taxes de ville des années 1881, $6 24; 1882, 11 11; 1883, 7; 1884, 7; 1885, 8 89; 1886, 7 07; 1887, 7 07
Montant à $54 38
Une portion de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet no 1727, borné par les rues Rosière, Nelson, Clay et Castiglione, formant l'encoignure des rues Rosière et Nelson et mesurant 30 pieds de face à la rue Rosière sur 110 pieds de profondeur.

STOLL, SUC. de CHAS—
9724 Pour taxes de ville de l'année 1881,
Montant à $21 41
Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 22 dans l'ilet no 51 borné par les rues Sixième, Levée, St-Thomas et Washington, mesurant 31 pieds de face à la rue Sixième sur 120 pieds de profondeur.

STOLL, SUC de CHAS—
9726 Pour taxes de ville des années 1881, $22 11; 1885, 50 80, 1886, 58 18.
Montant à $141 09
Neuf lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11 dans l'ilet no 241, borné par les rues Magasin, Dufossat, Camp et Bellecastle mesurant comme suit: les lots Nos 3 à 10 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Magasin sur 105 pieds de profondeur, le lot no 11 mesurant 30 pieds de face à la rue Dufossat sur 150 pieds de profondeur.

SINCLARE, NEIL—
98.4 Pour taxes de ville des années 1883, $14; 1884. 14; 1886, 17 78; 1886, 14 14; 1887, 14 14.
Montant à $74 06
Un lot de terre, dans le 1er district de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 7 dans l'ilet No 480, borné par les rues Claiborne, Lafayette, Derbigny et Cypress, mesurant 31 pieds de face à la rue Claiborne sur 100 pieds de profondeur.

SAMUELS ET ALS, GEORGE H., Mme ou Mlle E. H., SARAH J., W. O. et GEO. H. SAMUELS—
9837 Pour taxes de ville des années 1884, $70; 1885, 76 20; 1886, 60 60; 1887, 60 60,
Montant à ....$[illegible] 40
Trois lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos. 11, 12 et 13 dans l'ilet no 292, borné par les rues Tonti, Hopital, Ursulines et Miro, mesurant comme suit: le lot No 11 formant l'encoignure des rues Tonti et Hopital mesurant 64 pieds 2 pouces de face à la rue Tonti sur 120 pieds de profondeur sur la rue Hopital; le lot No 12 mesurant 64 pieds de face à la rue Tonti sur 120 pieds de profondeur et le lot No 13 mesurant 35 pieds de face à la rue Hopital sur 129 pieds de profondeur.

SCHIFF, Mme MIKE—
9960 Pour taxes de ville des années 1884, $10, 1885. 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à $44 90
Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 26 et 27 dans l'ilet no 341, borné par les rues Toulouse, St David, St-Pierre et l'avenue Carrollton, mesurant ensemble 58 pieds de face à la rue Toulouse sur 153 pieds de profondeur.

SMITH, W. HOOD et JOSEPH D. TAYLOR—
9970 Pour taxes de ville des années 1884, $40; 1886, 36 36, 1887, 36 36.
Montant à $112 72
Trois lots de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2 et 3 dans l'ilet no 310, borné par les rues Troisième, Liberté, St David et Quatrième, mesurant comme suit: les lots Nos 1 et 2 mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds de profondeur et le lot No 3 mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième sur 97 pieds de profondeur.

SCHEIB, ELIZABETH et AUTRES, M. KUNTZ, H. BUNTZ, FRANK LOSS—
9909 Pour taxes de ville des années 1885, $12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à $32 90
Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 20 dans l'ilet no 50, borné par les rues Quatrième, Cinquième, St-Thomas et Washington, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Quatrième sur 125 pieds de profondeur.

SEYMOUR, W. H.—
9912 Pour taxes de ville de l'année 1885,
Montant à $12 70
Deux lots de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 13 et 14 dans l'ilet no 117, borné par les rues Olivia, Evelina, Valette et Market, formant l'encoignure des rues Olivia et Evelina mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Olivia sur 85 pieds de profondeur sur la rue Evelina.

SEYMOUR, W. H.—
9916 Pour taxes de ville des années 1885, $12 70; 1886, 10 10,
Montant à $22 80
Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 24 dans l'ilet No 7, borné par les rues Bouny, Peters, Alix et Séguin, mesurant 31 pieds de face à la rue Bouny sur 127 pieds de profondeur.

SMITH, JAMES—
9931 Pour taxes de ville des années 1886, $6 06; 1887, 7 07.
Montant à $13 13
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no 21 dans l'ilet no 495, borné par les rues Prier, Perdido, Poydras et Bertrand, mesurant 29 pieds de face à la rue Prier sur 89 pieds de profondeur.

SOUTHERN BUILDING AND HOMESTEAD ASSOCIATION—
9968 Pour taxes de ville de l'année 1887,
Montant à $14 14
Une portion de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme partie du lot "A" dans l'ilet no 84, borné par les rues Jena, Tchoupitoulas, Water et Cadiz, mesurant 29 pieds de face à la rue Jena sur 60 pieds de profondeur.

SMITH, Mme AMBROSE—
10019 Pour taxes de ville de l'année 1887,
Montant à $70 70
Une portion de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme lots D, E et un sixième du lot C dans l'ilet No 248, borné par les rues Washington, Carondelet, Baronne et Sixième mesurant 65 pieds de face à la rue Washington sur 110 pieds de profondeur.

STOLZ, CONSTANTINE—
10099 Pour taxes de ville de l'année 1880,
Montant à $60 20
Deux lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 12 et 13 dans l'ilet no 166, borné par les rues Laurel, Pennsiston, Constance et Amelia, mesurant comme suit; le lot no 12 formant l'encoignure des rues Laurel et Pennsiston et mesurant 29 pieds de face à la rue Laurel, 36 pieds sur la ligne du fond sur 115 pieds de profondeur sur la rue Pennsiston et l'autre ligne de côté et le lot no 13 mesurant 29 pieds de face à la rue Laurel sur 150 pieds de profondeur sur les lignes de côté.

THOMAN ou THOMANN, Mme M.—
10232 Pour taxes de ville de l'année 1885,
Montant à $7 62
Six lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots nos 15, 16, 17, 18, 19 et 20 dans l'ilet no 436, borné par les rues Rendon ou Deuxième, St-Jean, Lopez ou Troisième et Washington, formant l'encoignure des rues Rendon ou Deuxième et St-Jean, mesurant chaque 32 pieds de face à la rue Rendon ou Deuxième sur 127 pieds de profondeur.

THOMANN, JOHN THEO—
10233 Pour taxes de ville de l'année 1885,
Montant à $50 80
Trois lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots nos 5, 6 et 7 dans l'ilet No 174, borné par les rues Elmire, Désiré, Dauphine et Royale, mesurant comme suit: le lot no 5 formant l'encoignure des rues Elmire et Dauphine et mesurant 30 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur sur la rue Dauphine; les lots Nos 6 et 7 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur.

THOMAN, Mme HENRY ou THOMANN—
10238 Pour taxes de ville de l'année 1885,
Montant à $6 35
Un ilet de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme ilet no 1955, borné par les rues Nouvelle-Orléans, St Bernard, Bénédict et Trésor.

TAYLOR, JOS D.—
10242 Pour taxes de ville des années 1885, $2 20; 1886, 50 50; 1887. 50 50.
Montant à $133 90
Un ilet de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme l'ilet No 4, dans Greenville, borné par les rues Wall, Esther, Weiss et la propriété Foucher.

TAYLOR, JOS D.—
10251 Pour taxes de ville des années 1886, $14 14; 1887, 14 14.
Montant à $28 28
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'ilet no 300, borné par les rues Conti, Tonti, Miro et St Louis, formant l'encoignure des rues Conti et Tonti et mesurant 27 pieds de face à la rue Conti sur 90 pieds de profondeur sur la rue Tonti.

TAYLOR, JOS D.—
10252 Pour taxes de ville des années 1886, $4 04; 1887, 4 04.
Montant à $8 08
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 2 dans l'ilet No 300, borné par les rues Conti, Tonti, Miro et St-Louis, mesurant 27 pieds de face à la rue Conti sur 90 pieds de profondeur.

TAYLOR, JOS. D.—
10253 Pour taxes de ville des années 1886, $6 06; 1887, 6 06.
Montant à $12 12
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 29 dans l'ilet No 300, borné par les rues Conti, Tonti, Miro et St Louis, mesurant 28 pieds de face à la rue Conti sur 81 pieds de profondeur.

THOMAN, Mme H ou THOMANN—
10260 Pour taxes de ville des années 1886, $6 06, 1887, 6 06.
Montant à $12 12
Six lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans désignés comme lots Nos 15, 16, 17, 18, 19 et 20 dans l'ilet no 436 borné par les rues Rendon, Lopez, St-Jean et Washington, formant l'encoignure des rues St-Jean et Rendon et mesurant 32 pieds de face à la rue St-Jean sur 128 pieds de profondeur sur la rue Rendon.

THOMAN, Mme HENRY—
10265 Pour taxes de ville des années 1886 $40 40, 1887, 40 40.
Montant à $80 80
Trois lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 5, 6 et 7 dans l'ilet No —— borné par les rues Elmire, Dauphine, Désiré et Royale, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Elmire par 120 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Elmire et Dauphine.

THOMAN ou THOMANN, Mme HENRY—
10267 Pour taxes de ville des années 1886 $4 04, 1887, 4 04.
Montant à $8 08
Un ilet de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme l'ilet no 1965, contenant 26 lots numérotés de 1 à 26, borné par les rues Nouvelle-Orléans, St-Bernard, Bénédict et Trésor.

VOORHIES, PAUL E.—
10443 Pour taxes de ville des années 1884 $6; 1885, 10 16; 1886, 8 08; 1887, 8 08.
Montant à $34 32
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 9 dans l'ilet no 766 borné par les avenues St-Bernard et Londres, les rues Nouvelle-Orléans, Prosper et Saldelle, mesurant 31 pieds de face à l'avenue St-Bernard sur 160 pieds de profondeur.

VOORHIES, PAUL E.—
10444 Pour taxes de ville des années 1884 $4; 1885, 5 08, 1886, 4 04; 1887, 4 04.
Montant à $17 16
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 24 dans l'ilet No 766, borné par les avenues St-Bernard et Londres, les rues Nouvelle-Orléans, Prosper et Saldelle, mesurant 35 pieds de face à la rue Saldelle sur 133 pieds de profondeur sur une ligne de côté et 145 pieds sur l'autre ligne de côté.

VINCENT, HENRY—
10449 Pour taxes de ville des années 1885, $12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à $32 90
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme lot no 16 mesurant 10 arpents de face au Chemin de Gentilly sur 20 arpents de profondeur.

WAPLES, RUFUS—
10513 Pour taxes de ville des années 1880, $6 46; 1881, 5 35; 1882, 9 53; 1883, 6; 1884, 7 62; 1886, 6 06.
Montant à $46 03
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 5 dans l'ilet No 263, borné par les rues Johnson, Galvez, Quartier et Hôpital mesurant 32 pieds de face à la rue Johnson sur 100 pieds de profondeur.

WELSH, JAMES—
10517 Pour taxes de ville des années 1880, $12 47, 1881 107 04, 1882, 190 50, 1883, 120, 1884, 120, 1885, 152 40; 1886, 121 20, 1887, 121 20.
Montant à $1,059 21
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet no 24 borné par les rues Delaronde, Reynes, Chartres, Forstall et Peters, mesurant 169 pieds de face à la rue Delaronde sur 272 pieds de profondeur.

WELSH, JAMES—
10518 Pour taxes de ville des années 1880, $14 57; 1881, 10 70 1882 19 05; 1883, 12; 1884, 12, 1885, 15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12
Montant à $107 90
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 47, borné par les rues Delaronde, Reynes, Peters, Forstall et Chartres, mesurant 169 pieds 10 pouces de face à la rue Peters 181 pieds sur la rue Reynes et 156 pieds 7 pouces sur la rue Delaronde.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que ne désignera chacun des débiteurs, de la ville et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. Les ventes se feront sans estimation, au comptant contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens et la pénalité.

CHAS. H. SCHENCK,
Trésorier de la ville.

FOR DYSPEPSIA,
Indigestion, and Stomach disorders, use
BROWN'S IRON BITTERS.
All dealers keep it, $1 per bottle. Genuine has trade-mark and crossed red lines on wrapper.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 3 nov—

DANS LES BONNES PHARMACIES

Sparadrap Révulsif au

THAPSIA

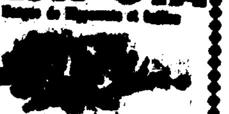

De la Maison DESNOIX
17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS
Très efficace pour le traitement externe des
Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU, QUE LE 14ème JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés: c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou qui ont eu une maladie à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour passer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourront devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les [illegible] des Etats, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet à et partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements susdits par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

{SCEAU} Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 12me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Par le Gouverneur:
GEO. SPENCER,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en acier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau ou des manipulations d'une désinfection. Ces passagers sont [illegible] requis de ne pas se munir de rideaux, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils seraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se peut, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions similaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention. etc

26 avril—3

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant.
J. S. LANDRY, Agent général pour le Frêt et les Passagers
26 oct—1m et dim

ASSURANCES.

Vingt-cinquième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans, Lne.

Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1891:

Primes sur incendies	$219,882 86	
Primes maritimes	1,778 92	
Primes de rivières	2,352 33	
Total des primes	$226,013 91	
A ajouter: Primes non expirées de 1890	44,169 67	
Total		$269,183 58
A ajouter: intérêts, profits et pertes	$26,504 50	
Moins salaires et dépenses générales	13,541 71	12,962 79
Fonds de surplus		21,490 82
Total		$303,636 19
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$91,271 06	
Sur risques maritimes	2,351 55	
Sur risques de rivières	4,962 28	
	$98,620 99	
Réassurances	27,306 18	
Primes remises et commissions	56,235 18	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	13,466 27	
		$195,242 58
Profits bruts		$108,393 66
Réservé		
Pour primes non expirées	$44,980 30	
Pertes d'incendies non payées	12,082 64	
Dividende 5 0/0 de Juillet 1891	10,000 00	
Dividende 5 0/0 de Janvier 1892	10,000 00	
Fonds de surplus 1891	21,490 82	$98,393 66

ACTIF

Billets pour primes	$137 15
Primes en voie de collection	25,716 72
Prêts sur nantissement	5,275 00
Prêts sur hypothèques	6,457 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	90,103 30
Stocks de banques, d'assurances et autres	34,021 00
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	3,000 00
Propriétés foncières	65,814 94
Meubles de bureau et accessoires	4,912 14
Argent comptant et en banque	32,256 33
	$289,393 66

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	21,490 82
Réserve pour primes non expirées	44,350 30
Réserve pour pertes non payées sur incendie	13,082 64
Réservé pour dividende 5 pour cent, 1er janvier 1892	10,000 00
	$289,393 66

Ceci exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

E. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 15me jour de janvier 1892.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil des Directeurs a déclaré un second dividende semestriel de CINQ (5) POUR CENT, faisant dix pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1891, payable sur demande.

DIRECTEURS.

E. ZUBERBIER,	J. B. MEYERS,
J. J. WECKERLING,	A. G. RICKS,
J. HASSINGER,	GEO. LIEDELICH,
L. GRUNEWALD,	JOHN G. MOLL,
FRANK VATTER,	D. BERNHARDT,
J. S. MERILH,	M. VONDERBANK,
J. J. LANGLES,	EMIL WEBER,
F. W. DIELMANN,	A. THIESEN.

17 janv—30t

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY

OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau: No 49 rue du Camp.

SEIZIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant des affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1890:

Primes reçues pour risques d'incendie		$ 79,860 71
Ajouté: primes non acquises pour 1889		20,006 67
		$ 99,867 38
A déduire:		
Pertes par les incendies	$50,346 24	
Réassurances	6,649 58	
Primes remboursées	4,349 90	
Commission et courtage	3,396 02	
Dépenses générales, moins comptes et intérêts	13,965 34	
		$ 82,506 71
		$47,160 67
Réservé pour pertes non ajustées	6,010 00	
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 30	
Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour l'année	14,953 36	
Au fonds de réserve	4,282 11	
	$ 47,160 67	

ACTIF.

Billets d'actions pour capital	$ 1,221 15
Prêts sur dépôts de titres (collatérale) et hypothèques	176,061 62
Billets à recevoir	1,273 43
Propriétés foncières	16,000 00
Argent en banque et comptant	41,968 71
Primes en cours de collection	42,873 15
Meubles de bureau et accessoires	5,181 32
	$283,458 01

PASSIF.

Capital-actions	$150,000 00
Réservé pour pertes non échues	6,010 00
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 30
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus	107,533 21
	$283,458 41

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, 21e jour de janvier 1891.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier, 1891.

A une réunion du Conseil de Direction, tenu ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT sur demande.

I. N. MARKS, Président.
OTTO THOMAN, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

E. H. Bierhorst,	A. H. Isaacson,
Peter Blaise,	I. N. Marks,
P. Doerr,	A. H. Sieward,
H. Kistermann,	Jacob Schoen,
Jas. Everett,	J. H. Schiermann,
P. Ragan,	Otto Thoman,
John Fitzpatrick,	George Zotome
C. Taylor Gauche,	

29 janv—1 dim

VAPEURS.

Mandeville, Madisonville et Covington.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 4 octobre 1892.

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains au Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées, les

MARDIS, à l'arrivée du train de....1 P. M.
JEUDIS....1 P. M.
SAMEDIS (Mandeville et Madisonville) 3 P. M.

Revenant, quittera Madisonville, les

LUNDIS....5:45 A. M.
MERCREDIS, Old Landing....7 A. M.
VENDREDIS....7 A. M.

L'eau et le temps le permettant.

Excursions:

TOUS LES DIMANCHES par le train de 8 A.M.

Frêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE, Agent. No 47 rue Carondelet.
1er mai—

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabanes pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA BOURGOGNE, Lebœuf, samedi, 19 nov.
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 26 novembre
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 3 décembre

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine....$80 et $100 et au dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe....$60
Entrepont, $24 50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST, Agent général du Sud, 45 rue Baronne
—Ou à—
A. MOULTON, 19 rue du Camp. J. BUISSON, Bourbon et Toulouse.

CROMWELL STEAMSHIP CO.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers:

LOUISIANA....Vendredi, 18 nov.
NEW ORLEANS....Mardi, 22 nov.
NIAGARA....Vendredi, 25 nov.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaison un Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Ces steamers font connexion à la Nouvelle-Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et les principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamboats pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, sur les rivières Rouge et Mississippi

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour frêt ou passage s'adresser

ALFRED MOULTON & CO. Rue Carondelet No 41
4 mai—1 an

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N Orléans		Arrivée à la N-Orléans	
San Antonio Express	8:15 a m	San Antonio Express	7:05 a m
California Express, daily	8.00 p m	California Express, daily	10:55 pm

Chars-dortoirs entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nouvelle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 8:15 A. M.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. G. WATSON, Gen. Pass. Agt.

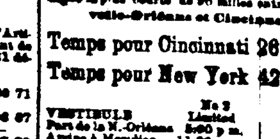

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps pour Cincinnati 26 heures

Temps pour New York 42 heures

VESTIBULE	No 2 Limited	No 6 Limited
Part de la N.-Orléans	8:00 p.m.	8:00 a.m.
Arrive à Meridian	11:00 p.m.	2:00 p.m.
Arrive à Akron	3:37 a.m.	6:25 a.m.
Arrive à Chattanooga	9:10 a.m.	11:20 a.m.
Arrive à Burgin	3:40 p.m.	3:10 a.m.
Arrive à Lexington	4:50 p.m.	4:30 a.m.
Arrive à Cincinnati	7:19 p.m.	7:30 a.m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee est la seule ligne ayant des trains vestibules solides de la Nouvelle-Orléans à Washington, et char-buffet pour New York.

Le trajet entre New York et la Nouvelle-Orléans se fait plus rapidement que sur toute autre ligne qui existe entre ces deux villes.

R. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Ticket Agent, New Orleans.
3 mars—

Many Persons are broken down from overwork or household cares. Brown's Iron Bitters Rebuilds the system, aids digestion, removes excess of bile, and cures malaria. Get the genuine.

Scientific American Agency for

PATENTS

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., Publishers, 361 Broadway, New York.

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour le concert; prolongés, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

FEUILLETON.

No 45. Commencé le 28 septembre

LA MARCHANDE —DES— QUATRE SAISONS.

—PAR—

M. MORPHY.

TROISIÈME PARTIE.

MISÈRES ET MILLIONS.

XI

COUP DE FOUDRE.

(Suite.)

Si elle venait à lui manquer après tout le reste, il s'avouait vaincu et il renonçait par avance au rude combat pour la vie qui demande foi et force!

XII

LE SALUT!

L'écho de cette tragédie avait en effet traversé la Manche; mais le suicide de Mme de Lorme arrêta net les confidences de la belle-sœur du général de X... Celle-ci se reprocha intérieurement les suites fatales de sa révélation et elle ne souffla plus mot de ce qu'elle savait. D'ailleurs le duc lui avait écrit à ce sujet, la menaçant de demander raison à son mari de toute nouvelle allusion offensante.

L'incident de Buckingham palace ne fit donc pas de bruit. Quant à la mort de Mme de Lorme, on l'attribua entièrement au krach de l'Union nationale qui l'avait ruinée, elle et bien d'autres!.... C'était un petit malheur dans un grand et chacun en avait sa part.

Dès son arrivée, le duc de Valréor se rendit compte de cette situation relativement favorable des esprits après une pareille catastrophe.

Il en fit part à Maria qui lui manifesta enfin sa surprise de l'entendre parler aussi légèrement de l'affront qu'elle avait reçu au palais de la reine.

—Vraiment, — dit-elle, —je croyais que vous aviez pris cette calomnie plus à cœur!

Le duc crut devoir la mettre sur ses gardes pour l'avenir, dans le cas peu probable d'un nouveau scandale.

—Vous ne devez pas douter de mon courage,—répondit-il, —et si quelqu'un vous insultait, il le paierait de sa vie, ou j'y laisserais la mienne, je ne m'en dédis point. Mais il faut que vous sachiez la vérité.... dont vous ne connaissiez qu'une partie. Votre mère était réellement en condition chez mon oncle de X.... Il n'y a point de déshonneur à cela, mais il vaut mieux, si l'occasion se présentait, ce que je ne suppose pas, il vaut mieux, dis-je, laisser tomber le fait sans le relever par un démenti public.

—Ainsi,—fit Maria baissant le regard, vous saviez....

—Oui, je savais cela, mais mon amour pour vous a été plus fort que tous les préjugés du monde et je ne regrette notre alliance que parce qu'elle a causé votre ruine.... et la mort de votre mère.

—Ne regrettez rien,—dit la jeune femme lui tendant la main.—Où en sommes-nous et que pouvons-nous vendre?

—Hélas, ma pauvre Maria, il ne nous reste que les deux propriétés du faubourg Saint-Honoré et de Neuilly et ce qu'elles contiennent.

—Et c'est absolument tout?

—A part ma modeste résidence des bords de la Marne où nous serons contraints d'aller habiter pendant quelque temps.

—Que comptez-vous faire?

—Louer et hypothéquer tout ce que nous possédons afin de réunir un fort capital et tenter une grande entreprise!....

Maria baissa tristement la tête.... Elle allait être obligée de s'enterrer vivante à la campagne, sevrée de tous les plaisirs mondains en pleine jeunesse et peut-être pour toujours!

Elle se prit à envier le sort de sa mère: celle-ci n'avait vécu que pour sa vanité et elle en était morte. Elle en avait fini d'un seul coup avec les regrets et la souffrance!

Mais elle, qui avait fait tant de sacrifices pour éviter la médiocrité, allait-elle donc y retomber?

Que lui importait d'avoir un duc pour compagnon de chaîne, si la pauvreté la rendait esclave! Autant valait alors rester fidèle à Charles Maury. Il était jeune au moins et il avait l'avenir devant lui!

—Je vois que vous ne m'approuvez point,—fit le duc.—Vous doutez de ma réussite, n'est-ce pas?

—Peut-être. Les affaires, avouez-le, ne sont point votre affaire!

—Eh bien! vendons tout.... Nous réaliserons quelques centaines de mille francs que nous placerons cette fois en rentes sur l'Etat,....

—Quel revenu espérez-vous en tirer!

—Trente mille francs au plus.

—C'est la misère,—dit Maria consternée.—Trente mille francs!

—Je le sais bien, mais que faire?— interrogea anxieusement le duc.

Il devenait timide devant elle et il se reprochait de l'avoir entraînée dans sa ruine.

Il se trouvait plus misérable avec trente mille francs de rente que la pauvre marchande des quatre saisons que nous connaissons avec rien!

Trente mille francs, c'était le prix du dernier manteau de martre zibeline qu'il avait offert à Maria pour aller patiner la nuit au bois de Boulogne!....

Il se serait soumis pourtant, car il était amoureux de sa jeune femme, mais elle, élevée dans le luxe, l'esprit perverti par sa mère, comment la convaincre?

Il lui dit encore, en rougissant cette fois:

—Je viens de réfléchir.... nous pourrions arriver à cinquante mille francs de revenu en vendant absolument tout.... même vos diamants, Maria! Je pourrais peut-être en prêtant mon nom à certaines affaires financières comme celle qui nous a ruinés atteindre à soixante-quinze ou quatre-vingt mille francs par an. C'est quelque chose.

—Oui,—fit dédaigneusement Maria,— c'est à peu près le dixième de ce que nous dépensions. Quant à mes diamants....

Ce mot éveilla en elle une idée subite. Elle s'arrêta net et au lieu du refus formel qu'elle avait déjà sur les lèvres, elle reprit;

—Quant à mes diamants, vous me rappelez fort à propos que ma tante, celle qui m'a donné ma plus belle rivière.... est fort riche et m'aime beaucoup, surtout depuis sa dernière maladie....

—C'est une parente du côté paternel, sans doute,—hasarda le duc.

Maria inclina la tête en signe d'acquiescement et resta songeuse.

—Laissons tout en l'état pour le moment,—fit elle enfin comme si elle venait de s'arrêter à une résolution irrévocable.—Il n'y a pas encore péril en la demeure!

—Mais chaque jour de plus est un pas vers la misère,—objecta son mari effrayé.

—Vous n'entendez rien aux affaires, je vous le répète,—insista Maria d'un air équivoque;—ma mère avait sans doute d'autres valeurs que celles de l'Union. Quant à moi, j'ai ma cassette particulière, vous le savez.... et j'en connais seule les secrets. Enfin, je dois hériter de ma tante après sa mort. Pourquoi ne m'aiderait-elle pas de son vivant? Ne vous occupez plus de la question d'argent. Cela me regarde seule!

—Comment, Maria, vous entendez assumer une pareille responsabilité?

—Mon père était dans les affaires et je ne suis plus au courant du [illegible] et de l'avoir que vous ne pensez. Je m'arrangerai avec votre intendant. Jusqu'à nouvel ordre, laissez moi faire!

—Je vous obéis, chère providence.... mais je doute encore!

—Vous avez tort. En y réfléchissant mieux, notre situation me paraît compromise, mais non perdue. Vous me permettez de faire un voyage de quelques jours ou peut-être de quelques semaines?

—Si je vous le permets, quand c'est pour me sauver que vous partez! Ne puis-je au moins vous accompagner?

—Non, mon ami. Ce serait inutile et peut-être nuisible. Ma tante est une vieille femme fantasque et capricieuse qui ne veut voir que moi seule.

—Ce n'est certes pas moi qui la blâmerai,—dit amoureusement le duc.

Et son caractère léger et insouciant reprit le dessus.

Il s'en remit complètement à Maria du soin de leurs intérêts communs, trop heureux de sortir encore une fois de l'abîme et ne cherchant pas à savoir si cette nouvelle issue n'était pas la honte, ou pire peut-être.... la suprême infamie!

XIII

L'ENTREVUE.

Point n'est besoin de chercher bien bas ou bien haut le paradis ou l'enfer. Chacun ici-bas porte en soi son bonheur ou sa damnation. Tout ce qui est excès ou injustice renferme son châtiment.... La nature se venge, et tout se paie ici sur terre, sans aller plus loin....

Exemples:

Boucart était mort d'avoir trop bien vécu. Il s'était éteint misérablement, sans avoir pu jouir de sa fortune mal acquise.

Sa femme avait été foudroyée par son ardente vanité. En quelques heures de tortures morales et physiques, elle avait subi la peine de sa vie d'intrigues et d'inconscientes scélératesses.

Au moment où elle croyait atteindre l'Olympe de ses rêves et porter à ses lèvres avides la coupe d'hydromel, la misérable avait trouvé la ciguë.... Au lieu du nectar, le poison!

Le châtiment de Maria était de vivre et de sentir tout crouler sous elle. A force de distractions, elle avait oublié ses cauchemars affreux et mystérieux.

Elle comprit que la solitude et la vie tranquille les lui ramèneraient.

On l'avait hissée jusqu'au faîte de la société; elle ne voulut pas en redescendre!

Elle avait une ressource que sa mère n'avait pas eu ou du moins n'avait plus en abandonnant la vie: sa beauté.... Elle se dit en elle-même:

—Pourquoi pas?

Et elle écrivit à Isaac Ristein la lettre suivante:

"Monsieur,

"Je vous prie de me donner le plus tôt possible les renseignements d'intérêts que vous devez avoir sur la situation financière de ma mère dont vous étiez, m'a-t-elle dit, le fondé de pouvoirs.

"Recevez, monsieur, mes salutations distinguées,

"Duchesse DE VALRÉOR."

La lettre cachetée et mise à la poste, Maria pensa:

—Laissons le bel oiseau venir s'engluer de lui-même à l'appeau.

Isaac Ristein se présentait le lendemain chez la duchesse de Valréor qui lui fit faire antichambre pendant plus d'une heure.

Le malheureux avait une attitude de chien battu quand on l'introduisit dans le boudoir où Maria l'attendait en matinée décolletée, affectant un air de langueur qui lui seyait à ravir.

—Je vous prie de m'excuser si je vous reçois ici,—lui dit-elle d'un ton nonchalant et fatigué,—je suis souffrante depuis quelques jours.

—Il serait banal de vous dire combien j'en éprouve de chagrin,—risqua Isaac.— Si vous saviez....

—Comment! vous pensez encore à vos folies!—interrompit Maria avec une indulgente pitié.—Je vous croyais revenu à des idées plus saines.

Le jeune homme ne répondit que par un douloureux soupir.

—Allons! j'en ferai ce que je voudrai,— pensa Maria.—Il est toujours à moi, corps et âme.... et bien.

Et elle reprit à haute voix, revenant aux choses sérieuses;

—Vous avez été un bien mauvais conseiller pour ma mère, monsieur Ristein. C'est à vous que nous devons d'être à peu près ruinés.... Mais, peu importe, il est trop tard pour récriminer. Quel parti peut-on tirer de ces valeurs dépréciées que vous avez achetées pour notre malheur?

—Hélas, hélas! Tout est bien perdu.... complètement!

[illegible]

exécuté les ordres de Mme de Lorme, rien de plus. Voici, d'ailleurs, l'état de nos diverses opérations mis à jour, puisque vous avez bien voulu m'appeler à ce sujet.... à ce seul sujet hélas!

—De sorte que vous ne nous devez rien et que nous ne vous devons rien non plus?—fit la duchesse parcourant des yeux le document qu'il venait de lui remettre.—La conclusion n'est pas difficile à tirer.

Il s'inclina en signe d'assentiment, n'osant aborder un autre sujet qu'il avait plus à cœur. Son audace d'autrefois vis-à-vis de la duchesse de Valréor n'avait été qu'un feu de paille!

—C'est bien, monsieur,—lui dit enfin Maria avec une froide politesse.—Je vous remercie; vous pouvez vous retirer. Le gérant de la fortune de ma mère ne sera pas le nôtre, je n'ai pas besoin de vous en énumérer toutes les raisons.... Et elle se leva, prête à passer dans une autre pièce, comme si elle ne pensait déjà plus à lui....

—Oh! madame, — supplia Isaac avec des larmes contenues dans la voix.—Je vous demande en grâce de m'écouter. Votre porte m'est défendue.... Peut-être n'aurai-je plus l'occasion de vous revoir.

—Assurément non.

—Oh! par pitié, un seul mot!

—Eh bien! hâtez-vous donc,—répondit-elle déjà sur le seuil de la porte.—Je suis au moment de partir chez des parents dévoués qui nous restent fort heureusement. Ce n'est pas un ennemi avoué que je réparerai le mal que vous nous avez fait volontairement et inconsciemment.

—Quel, vous pouvez croire?....

—Je crois que vous êtes un bien dangereux ennemi ou un bien mauvais financier, l'un ou l'autre: les résultats parlent d'eux-mêmes!

Par une tactique toute féminine, elle commençait par accabler son interlocuteur de torts imaginaires afin de le mettre dans l'obligation de se défendre.... et de s'engager envers elle. [illegible]

[illegible]

rapports, mais encore j'étais, en venant ici, disposé à vous offrir....

—Merci de vos générosités.... j'en connais déjà le prix! Assez, monsieur Ristein! Assez!

—Mais laissez-moi achever! Je voulais mettre mon crédit à votre disposition sans aucune arrière pensée d'en tirer bénéfice!

—Vous comprenez donc que vous êtes responsable de ce qui nous arrive?—lui demanda la duchesse avec une parfaite assurance.—Enfin!

Isaac ne répondit pas et attendit son arrêt avec une vague espérance, baissant la tête et commençant de bonne foi à croire à sa culpabilité dans l'affaire de l'Union nationale.

—Je retiens votre aveu,—reprit Maria, suivant son idée,—mais je ne veux pas en profiter. Votre dette est toute morale. Puisque ce n'est pas pour vous venger de moi que vous avez engagé ma mère dans des spéculations aussi malheureuses, c'est donc par inexpérience.... et je ne veux pas abuser de la situation dans laquelle vous vous êtes mis, comme galant homme.

—Au contraire, je vous prie d'accepter ce que je voulais vous offrir,—se récria Isaac avec élan.

—Non, je vous tiens quitte,—répéta généreusement Maria.—Mais je choisirai un autre banquier [illegible] l'avenir!

—Puisque je vous [illegible] de tout réparer.

Cette fois la duchesse affecta la surprise et lui demanda;

—Vous!.... Tout réparer!.... et de quelle façon, mon Dieu!

—En vous servant les intérêts de ces fonds compromis.... par ma faute! Puis, si vous voulez! Tout ce que j'ai est à vous.... disposez-en, par pitié pour vous, sinon pour moi!

—Tout ce que vous avez Isaac! mais à quel titre?....

—A titre d'ami, d'ancien ami...., et, laissez moi vous le rappeler, d'admirateur pendant une heure!....

Il s'attendait à quelque reproche virulent, mais elle laissa passer le mot sans manifester aucun mécontentement.

Ce silence enhardit l'incorrigible amoureux et il continua:

—[illegible] que vous m'avez demandé....

Maria, ne vous ai je pas fait oublier mon odieux procédé par la plus discrète réserve? Et pourtant, je n'ai pu vous chasser de mon cœur, croyez-le. Que de nuits j'ai passées sans sommeil, pensant à vous, rien qu'à vous, cruelle! et revivant pour mon supplice cette journée délirante que je vous ai volée.... Oh! Maria, chère Maria, laissez-moi vous donner encore ce nom....

La duchesse feignit d'éprouver, elle aussi, une vive émotion rétrospective, et, arrêtant Isaac d'un geste et d'un regard qui n'avaient rien d'inhumain, elle dit, la main sur son cœur, comme pour en comprimer les battements précipités:

—Après le malheur qui vient de m'atteindre.... je ne parle point de la perte de ma fortune, mais de celle de ma pauvre mère.... j'avoue que je n'ai pas plus la force de dissimuler mes plus intimes sentiments. Voulez-vous savoir ce que je ressentais pour vous avant ces agissements que je ne veux pas vous rappeler?

—Je vous le demande à genoux.... parlez, Maria.... je bois vos paroles!

—Avant ce jour que je voudrais effacer de ma vie.... vous entendez.... je vous aimais presque, ou du moins vous ne m'étiez pas indifférent. Maintenant vous savez ce que j'ai souffert. Adieu.... Ne me revoyez jamais!

Isaac bondit vers Maria et lui prenant les mains:

—Vous m'aimiez?—murmura-t-il transporté de joie.—Misérable que je suis! Qu'ai-je fait? Comment réparer.... Oh! c'est trop de bonheur, chère martyre!

—Je vous ai aimé dès le premier jour que je vous ai vu,—reprit l'habile comédienne essayant de se dégager,—et si je n'avais pas succombé à la plus lâche des agressions.... car M. Maury s'est conduit avec moi d'une façon encore plus indigne que vous-même.... Si cette violence dont vous connaissez les suites ne m'avait pas livrée pieds et poings liés aux volontés de mes parents.... Oui, sans cela, Isaac, j'aurais été votre femme!

—Mais, aujourd'hui, Maria, qui vous empêche d'être à moi librement?

A continuer.